

# FICHE D'INSCRIPTION À UNE SESSION DE FORMATION

Mis à jour le 1<sup>er</sup> aout 2021

Titre de la session\* .....

Dates de la session\* .....

Montant :

.....

(Déjeuner et hébergement non compris proche commodité et restauration)

FINANCÉ PAR : vous : oui - non ?

Organisme précisez lequel ?

-OPCO

-CPF

-MISSION LOCAL

-FAFCEA

-FIFPL

-VOUS-MEME

Nom & Prénom : CENTRE DE FORMATION

**(ECRITURE LISIBLE)**

Profession :

Date de Naissance\* .....

Adresse **(ECRITURE LISIBLE)**: .....

Sécurité social : .....

Tél : .....

Email : **(ECRITURE LISIBLE)**

Profession : .....

Statut salarié / Indépendant : .....

Fait à .....

le .....

Signature :

Déclaration d'activité 93131777213 Numéro SIRET : 901 564 237 – Forme juridique SASU Organisme de formation Salon de Provence-Raison social : FORMATION CENTRE DELTA-INFINI – FCDI – 0490731485 - 0629361470. Lieu de formation accueil public : 246 RUE DES CANESTEUS 13300 Salon de Provence Courriel : [formation.deltainfini@gmail.com](mailto:formation.deltainfini@gmail.com)

PARAPHES .....

**Pourquoi souhaitez- vous faire cette formation ? (Réponse obligatoire) (exemple : projet de reconversion)**

.....

.....

.....

Formations	Prix finançable	Prix particulier	Dates
<b>Maquillage permanent module 3 zones</b>  <b>TARIF FINANÇABLE : CPF - OPCO</b> <b>*TARIF PARTICULIER : (Règlement par vous même) jusqu'a 4 fois sans frais via PayPal</b>	2780 €	1990 €	<b>Septembre : 6 au 10 – 20 au 24</b> <b>Octobre : 4 au 09 – 25 au 30</b> <b>Novembre : 15 au 19 -</b> <b>Décembre : 6 au 10</b>
<b>Maquillage permanent initiation lèvres</b>  <b>Formation finançable consulter vos droits</b> <b>Formation intensive pratique sur modèle</b>  <b>Règlement particulier jusqu'à 4 fois sans fois (acompte obligatoire)</b>	1600 €	999 €	<b>Septembre 8 au 9 / 13 et 14 / 15 et 16</b>  <b>Octobre 6 et 7 / 11 et 12 / 13 et 14 / 27 au 28</b>  <b>Novembre 17 et 18 / 22 et 23/ 25 et 26</b>  <b>Décembre 1 et 2 / 7 et 8 /</b>
<b>Candy – lips</b>  <b>14 heures 2 jours</b>  La prestation varie entre 280 € et 500 € en fonction des secteurs géographique la durée de la prestation est en moyenne de 2 heures.	1200 €	900 €	<b>Septembre : 15 &amp; 16 / 20 et 21 / 23 et 24 / 27 et 28 / 29 et 30</b>  <b>Octobre : 11 et 12 / 14 et 15 / 18 et 19 / 21 et 22</b>  <b>Novembre :3 et 4 / 5 et 6 / 8 et 9 /</b>  <b>Décembre : 1 et 2 / 13 et 14 / 16 et 17</b>
<b>Microblading et microshading</b>  <b>3 jours – 21 heures</b>	1800 €	2000 €	<b>Septembre : 20 au 22 /</b>  <b>Octobre : 4 au 6 / 11 au 13 / 18 au 20 / 25 au 27</b>

Le microblading est une technique de pigmentation qui permet de dessiner un poil pour un rendu naturel. Le microshading est une technique de pigmentation qui permet un d'obtenir un effet poudré.			<b>Novembre : 2 au 4 / 8 au 10 / 22 au 24</b> Décembre : 13 au 15 / 20 au 22
<b>Prothésiste ongulaire 1 semaine</b>	1399 €	899 €	<b>Septembre : 27 au 1 er Oct.</b> Octobre : 18 au 22 octobre <b>Novembre : 15 au 19</b> Décembre : 06 au 10
<b>Prothésiste ongulaire 2 semaines</b>	2500 €	1250 €	Octobre : 27 au 8 <b>Novembre : 15 au 26</b> Novembre / Décembre : 29 nov au 10 déc.
<b>Modelage Californien</b>			<b>Septembre : 15 – 22 – 27</b> Octobre : 7 – 14 - 18 <b>Novembre : 3 - 5 - 8 - 12 - 15 - 17 19 - 22 – 24 - 26</b> Décembre : 4 – 8 - 11
<b>Modelage Pierres chaude 1 jour 7 heures</b>			<b>Septembre : 16 – 21 – 26</b> Octobre : 6 – 13 – 17 <b>Novembre : Nous consulter</b> Décembre : Nous consulter
<b>Rehaussement de cils - 1 jour 7 heures</b>  Vous êtes professionnel ? Prise en charge a 100 % Nous consulter  PRIX PARTICULIER SANS KIT 240 € HT  PRIX PARTICULIER KIT INCLUS 289 € HT  PRIX FINANÇABLE 399 € HT KIT INCLUS-  Cils nourri + de volume + de longueur/ Durée 6 à 8 semaines-	399 €	240 €	<b>Septembre : 13 -16 – 21 –</b> Octobre : 7 – 12 – 15- 20 <b>Novembre : 2 4 5 9 12 16 18 22 24 26</b> Décembre : 2 6 8 10 13 17 20

<b>Lipocavitation 1 jour 7 heures</b>			<b>Septembre :</b> 9-14 16 -20- 22 - 24 -28- 29 <b>Octobre :</b> 4 - 6 – 8 - 13 – 15 - 18 – 21 - 22 <b>Novembre :</b> 1 -4- 5-7- 8 -9 – 10 - 12 15 -17 – 19 - 22 - 24 – 26 - 30 <b>Décembre :</b> 2 – 6 – 8 - 10 - 13 - 17 20 -22
<b>Brow lift sourcils 7heures 1 jour</b>			<b>Septembre</b> 13 -16 – 21 – <b>Octobre</b> 7 – 12 – 15- 20 <b>Novembre :</b> 2 -4 - 5 - 9 - 12 – 16 - 18 – 22 – 24 - 26 <b>Décembre :</b> 2 – 6 – 8 - 10 - 13 - 17 20 -22
<b>Extension de cils méthode cil à cil - 14 heures 2 jours</b>			<b>Septembre :</b> 13 -16 – 21 – <b>Octobre :</b> 7 – 12 – 15- 20 <b>Novembre :</b> 2 et 3- 8 et 9- 15 et 16 - 22 et 23 – 25 et 26 - 29 et 30 <b>Décembre :</b> 3 et 4 – 6 et 7 – 9 et 10
<b>Extension de cils méthode volume russe 1 jour 7 heures</b>			Date-nous consulter : formation.deltainfini@gmail.com
<b>Formation vente initiation – 1 jour 7 heures</b>			Date-nous consulter : formation.deltainfini@gmail.com
<b>Création d'entreprise - 1 jour 7 ou 2 jours 14 heures</b>			Date-nous consulter : formation.deltainfini@gmail.com
<b>Animateur / animatrice formation - 3 jours 21 heures</b>			Date-nous consulter : formation.deltainfini@gmail.com
<b>Formation immobilier</b>			Date-nous consulter : formation.deltainfini@gmail.com
<b>LIFTING COLOMBIEN</b>	<b>599 € HT</b>	<b>499 € HT</b>	<b>Septembre :</b> 13 -16 – 21 <b>Octobre :</b> 7 – 12 – 15- 20

Déclaration d'activité 93131777213 Numéro SIRET : 901 564 237 – Forme juridique SASU Organisme de formation Salon de Provence-Raison social : FORMATION CENTRE DELTA-INFINI – FCDI – 0490731485 - 0629361470. Lieu de formation accueil public : 246 RUE DES CANESTEU 13300 Salon de Provence Courriel : [formation.deltainfini@gmail.com](mailto:formation.deltainfini@gmail.com)

PARAPHES .....

<b>1 jour 7 heures</b>  Conçu pour les professionnels souhaitant élargir le nombre de leurs prestations. Les personnes en reconversion professionnelles.			<b>Novembre : 2- 8- 9- 15 - 16 -22 et 23 – 25 - 26 - 29 - 30</b>
<b>MASSAGE CALIFORNIEN</b>	<b>400 € HT</b>	<b>400 € HT</b>	<b>Septembre : 15 &amp; 16 / 20 et 21 / 23 et 24 / 27 et 28 / 29 et 30</b>  <b>Octobre : 11 et 12 / 14 et 15 / 18 et 19 / 21 et 22</b>  <b>Novembre : 3 et 4 / 5 et 6 / 8 et 9 /</b>  <b>Décembre : 1 et 2 / 13 et 14 / 16 et 17</b>
<b>MASSAGE PIERRES CHAUDES</b>	<b>699 HT</b>	<b>599 HT</b>	<b>Septembre : 13 -16 – 21</b>  <b>Octobre : 7 – 12 – 15- 20</b>  <b>Novembre : 2- 8- 9- 15 - 16 -22 et 23 – 25 - 26 - 29 - 30</b>  <b>Décembre : 2 – 6 – 8 - 10 - 13 - 17 20 -22</b>

Afin de valider votre inscription, merci de joindre cette fiche accompagnée d'un acompte de **30 % par formation**. Le solde de votre facture doit nous parvenir au plus tard **15 jours avant le premier jour** de la formation. Toute inscription à l'une de nos formations vaut acceptation des conditions d'inscription situées au verso.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS DELTA-INFINI

#### CLAUSE GENERALE :

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de la part du stagiaire l'acceptation des présentes Conditions d'Inscription aux Formations ainsi que des Conditions Générales de Vente jointes au présent envoi, les formations dispensées ne concernant que lesdits produits. Les formations ne s'adressent à un public large ainsi qu'aux professionnels.

#### 1. INSCRIPTION :

Pour réaliser son/ses inscription(s), le stagiaire doit nous retourner par courriel ou par courrier postal (au 246 rue des canesteu 13300 Salon de Provence a l'intention du centre de formation DELTA INFINI) le bulletin d'inscription dans son intégralité, imprimé au recto des présentes conditions, dûment complété et signé, ainsi qu'un règlement d'acompte de 30% par formation. Ce bulletin vaut bon de commande. A réception de ce règlement, une confirmation d'inscription est adressée au stagiaire ; celle-ci indiquera la date, le lieu et les horaires de la formation. Une convention ou contrat de formation vous sera alors adressée. Un exemplaire complété, signé par le stagiaire et revêtu du cachet de son entreprise doit nous être impérativement retourné (Dans le cas où le stagiaire s'inscrit en tant que indépendant) . Le délais d'accès à nos formations est fixé à deux semaines avant le début de chaque session de formation

#### 2. ATTESTATION DE FORMATION :

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation, si celle-ci a bien été suivie dans sa totalité. Une attestation de participation sera remise au stagiaire qui en fait la demande à l'issue de la formation.

#### 3. TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENTS :

Déclaration d'activité 93131777213 Numéro SIRET : 901 564 237 – Forme juridique SASU Organisme de formation Salon de Provence-Raison social : FORMATION CENTRE DELTA-INFINI – FCDI – 0490731485 - 0629361470. Lieu de formation accueil public : 246 RUE DES CANESTEU 13300 Salon de Provence Courriel : [formation.deltainfini@gmail.com](mailto:formation.deltainfini@gmail.com)

PARAPHES .....

Les prix des formations sont indiqués en HT. Ils ne comprennent pas les coûts accessoires tels que frais de restauration et d'hébergement éventuels supportés par le stagiaire.

Toute demande d'inscription doit être accompagnée du règlement d'une somme de l'acompte de 30%, valant acompte sur le prix de la formation.

Le solde éventuel du prix de la ou des formation(s), doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de chaque formation. Toute facture non payée à cette échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal au taux BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, calculé par mensualité. Le stagiaire devra en outre régler une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros, sous réserve du remboursement des frais de recouvrement qui seraient exposés pour un montant supérieur qui sera remboursé sur justification, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Le règlement s'effectue par virement bancaire sur le compte suivant :

Titulaire  
Formation centre delta-infini  
246 Rue de Canesteu  
13300 Salon-de-Provence

IBAN  
FR76 1695 8000 0181 4021 5696 596  
Banque 16958 Agence 00001 Compte 81402156965 Clé 96

BIC/SWIFT  
QNTFRP1XXX

Si un organisme prend en charge la formation du stagiaire, le stagiaire doit effectuer lui-même la demande de prise en charge. En cas de prise en charge totale ou partielle par cet organisme, la demande de remboursement se fera directement sur le compte bancaire du stagiaire. Par conséquent, le stagiaire doit régler directement à DELTA-INFINI l'intégralité de la/les formation(s) conformément aux conditions ci-dessus expliquées, et se faire rembourser directement par l'organisme.

#### **4. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT :**

##### **Du fait du stagiaire :**

Aucun acompte ne sera restitué en cas de demande par le stagiaire d'annulation ou de report de la formation, pour quelque cause que ce soit, reçue plus de quinze (15) jours après l'inscription à la formation.

Le coût de la formation restera intégralement dû par le stagiaire à DELTA-INFINI en cas de demande d'annulation ou de report de la formation, pour quelque cause que ce soit, reçue moins de trente (30) jours avant le début de la formation. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée DELTA INFINI par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception faisant foi. Le remplacement par une autre personne peut être accepté, DELTA INFINI doit alors être prévenu par écrit des noms et coordonnées du remplaçant et obtenir le formulaire d'inscription dûment rempli.

##### **Du fait de formation centre delta infini**

FORMATION CENTRE DELTA INFINI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler exceptionnellement la prestation dans les conditions suivantes :

- En cas d'annulation ou de décision de report envoyée au stagiaire plus de 15 jours avant la date de début de la session de formation concernée, FCDI sera libre de décider du report de la formation ou de son annulation avec remboursement des sommes réglées à DELTA INFINI pour ladite formation ;
- En cas d'annulation ou de décision de report envoyée au stagiaire moins de 15 jours avant la date de début de la session de formation concernée, DELTA INFINI devra proposer au stagiaire une date de report de la session ou l'annulation de la formation avec remboursement des sommes réglées à FORMATION CENTRE DELTA INFINI pour ladite formation, au choix du stagiaire.

Le remboursement ne couvre que les frais de la formation et exclut les autres frais de toute nature qui auraient pu être engagés par le stagiaire (transport-hébergement etc...).

En tout état de cause, DELTA INFINI fera ses meilleurs efforts pour essayer de reporter la formation à une nouvelle date. En cas d'impossibilité de report, DELTA INFINI remboursera le stagiaire dans un délai de 8 jours. Dans le cadre de la formation « Maquillage permanent, Module complet », « Prothésiste ongulairaire » DELTA INFINI se réserve le droit de réduire la durée initialement prévue de la formation dans l'hypothèse où le stagiaire serait seul à participer à la session de formation.

#### **5. CONFIDENTIALITE :**

04 90 73 14 85

Lors des prestations, le stagiaire peut être amené à connaître délibérément ou fortuitement des informations relatives au savoir-faire ou à l'organisation de delta infini Il peut être également destinataire de copie de documents propres à l'entreprise.

Le stagiaire reconnaît que toutes ces informations et documentations, de quelque nature que ce soit, sont et demeurent la propriété exclusive du centre de formation delta infini et doivent demeurer strictement confidentielles. Le stagiaire s'engage à protéger ces informations et documents et à les garder strictement confidentiels, afin qu'ils ne soient notamment, ni utilisés par lui dans le cadre de ses activités déclarées lors de son inscription, ni divulgués directement ou indirectement à tous tiers non autorisés par le centre de formation FCDI

#### **6. RESPONSABILITE :**

L'obligation souscrite par le Centre de Formation DELTA-INFINI dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultat. De plus le Centre de Formation DELTA INFINI n'est pas responsable des dommages ou pertes d'objets et effets personnels apportés par le stagiaire sur le lieu de la formation.

#### **7. ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes : • Pour LE CENTRE DE FORMATION FCDI : en leur siège social

- Pour le stagiaire à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription.

Déclaration d'activité 93131777213 Numéro SIRET : 901 564 237 – Forme juridique SASU Organisme de formation Salon de Provence-Raison social : FORMATION CENTRE DELTA-INFINI – FCDI – 0490731485 - 0629361470. Lieu de formation accueil public : 246 RUE DES CANESTEU 13300 Salon de Provence Courriel : [formation.deltainfini@gmail.com](mailto:formation.deltainfini@gmail.com)

PARAPHERS .....

**8. COMPETENCE – CONTESTATION :**

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de AIX EN PROVENCE ou son Président en matière de référé. Le stagiaire accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature :

*(Suivi de la mention lu et approuvé)*



CENTRE DE FORMATION

**04 90 73 14 85**